Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 11

Artikel: Fragments : par le général Dufour [suite]
Autor: Dufour, G.-H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-357750

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 11. Lausanne, le 15 Juin 1869. XIVe Année.

SOMMAIRE. — Fragments, *par le général Dufour.* (Suite.) — Sur le nouvel habillement et équipement de l'armée suisse. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — Le général Jomini, *par M. Sainte-Beuve.* — Passage d'Annibal à travers les Alpes (avec une carte), *par M. Ed. Sécretan.*

FRAGMENTS. (1)

(Par le général DUFOUR.) *(Suite.)*

VI. *L'escorte des convois* est venue ensuite; à cet effet toutes les voitures disponibles ont été réunies et conduites par le train d'artillerie de l'école. C'est ainsi que, dans cette école fédérale, une branche venait en aide aux autres quand cela était nécessaire, avantage qu'on n'aurait pu trouver nulle part ailleurs.

Après avoir montré ce qu'il y avait à faire, dans le cas de l'attaque du dit convoi; comment les voitures doivent se ranger et les différentes parties de l'escorte se soutenir mutuellement, on s'est mis en route, dans l'ignorance totale de l'endroit où l'on serait attaqué par un détachement envoyé d'avance chercher un lieu favorable à une embuscade. On voulait laisser aux dispositions qui seraient prises tout le mérite de l'imprévu.

Les voitures étaient doublées quand la largeur du chemin le permettait, afin de diminuer autant que possible la longueur du convoi; car plus la file des voitures se prolonge, plus elle donne de prise aux accidents d'une attaque soudaine.

Le convoi a été attaqué à son entrée dans un village où il se trouvait serré par les localités et où, par conséquent, la défense en était difficile. Elle se fit cependant, tant bien que mal, et l'attaque repoussée on s'est mis en route. En traversant une plaine on a supposé que le convoi était entouré par de la cavalerie et on a formé le parc; les flanqueurs se sont ralliés entre les voitures et avec les pelotons de tête et de queue ils ont formé comme un carré dirigeant ses feux de tous les côtés. La seconde attaque, également repoussée, le parc a été rompu et le convoi heureusement conduit à sa destination.

Pendant ce temps la cavalerie qui, en raison des localités, n'avait pas trouvé sa place dans l'escorte du convoi, s'occupait

(1) Voir *Revue militaire*, n° 6.

en son particulier de reconnaissance, ou découverte, dans les environs.

VII. L'instruction a montré ensuite la manière de *défendre et d'attaquer les retranchements;* d'abord la défense, ensuite l'attaque, successivement. Dans la défense comment on forme des créneaux sur le parapet avec des sacs à terre; comment on exécute, par ces crénaux, le feu de rempart sur deux rangs; comment, enfin, il faut au dernier moment monter sur le parapet pour repousser à la bayonnette l'assaillant qui, y montant de son côté, oblige les tirailleurs à cesser leur feu contre l'ouvrage. On indiquait le rôle qu'une réserve placée dans l'intérieur pouvait jouer en ce moment. A l'extérieur, l'artillerie de campagne prenait position en arrière des flancs de manière à balayer les approches de la redoute et en défendre les faces le mieux possible. La grande lunette voisine du polygone se prêtait admirablement à ces manœuvres auxquelles prenait part toute l'artillerie de l'école.

Dans la seconde opération, c'est-à-dire dans l'attaque de la redoute, le canon se plaçait dans le prolongement des faces pour les prendre d'enfilade. On expliquait à la troupe l'opportunité de cette disposition pour préparer et faciliter l'assaut en chassant les défenseurs du parapet. Dans le même but on enseignait aux carabiniers et aux chasseurs à tirer aux créneaux et à envelopper les saillants. Placés dans le secteur privé de feux, entre les batteries attaquantes et de manière à ne pas les masquer, ils ont formé un demi-cercle qui se resserrait toujours davantage à mesure qu'ils s'approchaient de l'ouvrage. Les autres troupes étaient formées en colonne sur la capitale et hors de portée de la mousqueterie (1). Elles ne se sont avancées qu'au moment de donner l'assaut; alors, précédées des sapeurs de bataillon et des porteurs d'échelles, elles se sont avancées en battant la charge, se sont précipitées dans le fossé et ont escaladé l'escarpe.

Pendant que ces troupes se ralliaient sur la berme pour respirer et faire ensemble le dernier effort, les tirailleurs redoublaient leur feu contre le parapet; ils ne l'ont cessé qu'au moment où, à un signal donné et convenu, les assaillants se sont élancés sur le parapet pour sauter dans l'ouvrage après avoir fait une décharge à bout portant sur les défenseurs. Une fois dans le retranchement, la troupe s'est ralliée au pied de la banquette pour marcher au réduit en palanques où l'ennemi était censé retiré pour la capitulation.

Il va sans dire que ces manœuvres, où la cavalerie ne pouvait être et n'a été en effet que spectatrice, se sont faites plusieurs fois

(1) Jusqu'à quel point tout cela sera-t-il modifié par l'emploi des nouvelles armes? ..... Question.

en blanc avant de les exécuter à poudre. C'était le moyen d'en assurer la parfaite exécution.

VIII. Le jour de l'inspection a été le dernier ; on a fait exécuter ce jour-là un passage de rivière. La troupe a dû traverser l'Aar en bateau et débarquer sur l'autre rive pour repousser l'ennemi et couvrir l'établissement du pont. L'artillerie a commencé l'action ; les carabiniers l'ont soutenue pendant que l'infanterie s'embarquait et traversait la rivière. Les carabiniers ont ensuite passé eux-mêmes ; l'artillerie seule est restée sur le bord avec ses canons placés de manière à croiser leurs feux en avant de l'infanterie débarquée et tenir l'ennemi à distance.

Quant à la manœuvre même du pont, elle n'a commencé que lorsqu'on a pu supposer que l'ennemi était suffisamment éloigné pour n'avoir plus rien à en craindre. Elle vous est trop connue pour que j'en parle ici, car elle forme une partie essentielle de l'enseignement de notre école fédérale que vous avez tous, ou presque tous, fréquentée. Quand le pont a été terminé, la cavalerie et l'artillerie y ont passé pour prendre part aux manœuvres qui se faisaient sur l'autre rive. Puis, au bout d'un certain temps, toute la troupe s'est réunie en colonne pour défiler sur le pont en ayant soin de rompre la cadence du pas et rentrer dans le camp. Cette précaution de rompre le pas doit être recommandée ; elle est nécessaire pour ne pas trop ébranler le pont.

IX. Tout étant ainsi terminé la troupe a été conduite au polygone pour voir *jouer une mine*, qui a été comme le bouquet de cette journée et de l'instruction donnée à l'infanterie et à la cavalerie. On leur avait aussi montré les effets de l'artillerie et expliqué l'emploi des diverses bouches à feu.

Ainsi s'est passée cette première école qui ne doit être considérée que comme un essai susceptible de grands développements et d'améliorations par la suite. Mais si cet essai a laissé quelque chose à désirer sous le rapport de l'instruction, soit que tous les hommes n'y soient pas arrivés également préparés, soit que le temps ait été trop court, soit enfin que les forces de l'instructeur n'aient pas entièrement répondu à la fonction honorable qui lui était confiée, il a été pleinement satisfaisant sous le rapport de l'harmonie et de l'esprit fédéral qui ont régné parmi ces représentants des institutions militaires de tous les Cantons de la Suisse. Ils montraient, il est vrai, une bigarrure singulière et regrettable dans leurs uniformes, ils se rangeaient sous des couleurs différentes ; ils restaient en quelque sorte étrangers les uns aux aux autres par leur langage. Mais un même sentiment les rapprochait qui l'emportait sur toutes ces causes de séparation, un même amour de la patrie échauffait leurs cœurs, ils se reconnaissaient pour les enfants d'une seule

mère, de cette antique Helvétie sous la bannière de laquelle ils seront toujours fiers de se rallier et qu'ils sont prêts à défendre au prix de leur sang. Ils ont vécu en bons camarades ; ils se sont séparés en se donnant le baiser fraternel : et les semences, jetées ainsi à l'école de Thun, produiront d'heureux fruits pour le système fédéral et l'indépendance du sol sacré qui vit naître notre liberté, où elle s'est conservée pendant des siècles et où elle vivra longtemps encore si nous savons, en admirant les grandes actions de nos ancêtres, imiter leurs vertus, et ne laisser jamais rouiller nos armes. Oui, chers camarades et confédérés, c'est encore plus les liaisons qui se forment à notre école militaire que l'instruction qu'on y puise ; ce sont surtout les sentiments d'union et de patriotisme qu'on y voit régner et contre lesquels viennent s'émousser les préjugés cantonaux ; ce seront toutes ces choses qui seront principalement utiles à la commune patrie.

Puisse donc cet établissement, qui a pour fondateurs les premiers chefs de notre armée et que soutiennent tous les hommes éclairés, s'étendre et s'améliorer d'année en année. Puisse aussi la société qui nous rassemble et qui a été instituée dans le même but, produire les mêmes effets ; puissions-nous voir bientôt parmi nous des officiers de tous les Cantons et conserver à jamais cet esprit de modération, de sage retenue, qui a caractérisé nos premières réunions et fait taire la calomnie. Rappelons-nous toujours que c'est par des actions et non par des paroles que les Suisses d'aujourd'hui doivent, comme ceux d'autrefois, montrer ce qu'ils sont, ce qu'ils valent, et mériter, même en succombant, l'estime des contemporains et une place honorable dans l'histoire.

VI. *Fragments d'un mémoire sur l'école de Thun.*

Lorsque la Suisse se vit reconstituée après les événements de 1815, un des premiers besoins qu'elle éprouva fut de mettre son état militaire sur un pied plus respectable qu'il n'était auparavant. On avait pu faire une triste expérience des dangers auxquels une nation s'expose lorsqu'elle perd l'habitude des armes et s'endort au sein d'une longue paix. Un siècle de tranquillité et de bonheur avait détourné un des peuples les plus belliqueux des occupations guerrières qui jadis avaient tant de charmes pour lui. Ce peuple avait oublié la maxime que, pour conserver la paix, il faut se préparer sans cesse à la guerre. *Si vis pacem para bellum.* Il n'y avait plus entre les Cantons cette confiance qui se contracte par de fréquents rapports, ces liens d'étroite amitié qui se resserrent et prennent tant de force dans les camps. Les enfants de la Suisse étaient presque étrangers les uns aux autres! Le danger commun ne les a point réunis parce qu'ils ne se connaissaient plus ; chacun n'a

vu la patrie que dans la chaumière de ses pères ; il a combattu comme un lion pour la défendre ; mais ces efforts partiels, cet héroïsme mal dirigé n'eurent d'autre résultat que de montrer, jusqu'à l'évidence, que la bravoure individuelle ne suffit pas pour sauver l'Etat, qu'il faut de plus que chaque guerrier sache se plier à une même discipline, qu'une seule et même ordonnance règle les divers éléments de la force publique, qu'un seul drapeau rallie tous les corps sur un champ de bataille, et que chacun sache reconnaître le sol qu'il doit défendre partout où un ennemi a posé le pied.

Ces vérités furent senties par la Diète fédérale et l'armée reçut une organisation qui fit un tout homogène des bataillons des différents Cantons qui, jusque-là, montraient autant d'uniformes et de constitutions intérieures qu'il y avait de chefs pour les conduire. Ce n'était pas assez de régulariser l'armée et de la rendre plus compacte, il fallait encore songer à l'instruction théorique de ses officiers. L'école militaire de Thun fut créée dans ce but ; et, depuis 1819, on y appelle chaque année un contingent d'officiers et de sous-officiers du génie et de l'artillerie ; on y a même fait l'essai d'une instruction spéciale pour les militaires des autres armes, en appelant, dans la présente année 1827, des officiers et des sous-officiers d'infanterie et de cavalerie.....

Déjà, antérieurement, on avait ajouté l'état-major au génie.....

Les travaux de l'artillerie à Thun ne se sont pas bornés seulement à l'instruction ; ils ont eu un autre résultat non moins important, en conduisant à l'adoption d'un nouveau matériel analogue au matériel anglais (1) et offrant, comme celui-ci, tous les avantages de la mobilité et de la facilité des rechanges. C'est à la suite de nombreuses expériences faites dans l'Allemend de Thun pendant l'école et avec l'aide de son personnel que cette grande amélioration a été introduite dans l'armée fédérale.....

Les officiers du génie achèvent leur instruction par une grande reconnaissance dans les montagnes. Ils vont, le sac sur le dos et sous la conduite de l'instructeur en chef, explorer les passages les plus difficiles et les moins connus, tenant note des distances et de toutes les circonstances locales ; remarquant soigneusement les endroits qui, dans une hypothèse donnée, peuvent offrir des positions défensives ou favoriser l'agresseur. Ils font le croquis de celles de ces positions qui méritent le plus d'attention. C'est ainsi que, des bords du lac Léman jusqu'aux montagnes Rhétiques, tous les passages communiquant à l'extérieur de l'intérieur de la Suisse ont été vus et étudiés avec soin. Partout où les Russes, les Autrichiens et les Français se sont livré des combats, ou ont tenté

(1) La Suisse a précédé la France dans ce changement.

un passage difficile, on a vu arriver le détachement de Thun pour y faire ses observations et suivre, la relation à la main, soit l'attaquant dans sa marche offensive, soit le défenseur dans ses mesures de résistance. Rien de plus instructif que ces courses militaires ; le chef qui conduit la bande n'est point obligé de faire des suppositions forcées pour y adopter ses préceptes ; il prend les faits tels qu'ils ont eu lieu et montre aux élèves (en donnant ce nom aux officiers de tout grade qui suivent la reconnaissance), la conduite que les chefs militaires de ces armées étrangères ont tenue, ou celle qu'ils auraient dû tenir. Dans les leçons, données ainsi sur le terrain, et sur un terrain aussi fortement accidenté, l'application suit immédiatement la règle ; rien n'est vague, rien n'est douteux ; il est impossible que, pour quiconque saura voir et écouter, de semblables leçons ne soient pas très-profitables. Les jeunes officiers apprennent ainsi à bien connaître leur pays, à débrouiller le cahos apparent de ses montagnes. Ils ont suivi les vallées et les rivières jusqu'à leur origine ; ils ont escaladé les cols les plus élevés ; ils ont bivouaqué sur les nœuds qui réunissent plusieurs chaînes ; partout, dans ces courses militaires, ils ont éprouvé des sensations vives qui doivent laisser de profondes traces dans leur souvenir. Alors la mémoire des lieux vient au secours de la mémoire des choses et, se reportant par la pensée dans une de ces localités qu'ils ont parcourue le crayon à la main, ils se rappellent la leçon de tactique qu'ils y ont reçue, de même qu'un précepte théorique sera toujours lié dans leur esprit à quelque circonstance topographique qui en rendra l'utilité plus évidente.....

Ajoutons que ces reconnaissances si utiles et si goûtées de tous ceux qui étaient appelés à y participer ne prenaient rien sur le temps de l'école proprement dite ; elles en étaient, en quelque sorte, la prolongation, ne se faisant qu'après la clôture. Ceux qui l'avaient suivie devaient encore, après leur rentrée chez eux, faire un mémoire descriptif et circonstancié de la reconnaissance, qu'ils envoyaient à l'instructeur en chef. Ils avaient deux mois pour cela.....

Les avantages de l'école de Thun ont été si bien et si généralement sentis, non seulement sous le point de vue de l'instruction mais encore sous celui de l'union fédérale, de la confraternité et de la confiance réciproque entre tous ceux qui s'y sont rencontrés, qu'elle a reçu divers accroissements depuis sa création malgré les augmentations de dépense qui en résultaient.....

Les officiers d'une arme, se réunissant à ceux des autres armes, comprendront mieux les secours qu'ils en peuvent attendre dans une circonstance donnée et secoueront ce préjugé funeste qui pousse le soldat de chaque arme à s'isoler et à n'estimer que soi ; ils sauront que ce qui fait la force d'une armée, c'est la coopé-

ration active et désintéressée de tous les corps qui la composent ; que la victoire, ce noble but des guerriers, ne sera jamais le partage d'une troupe divisée, égoïste et indisciplinée ; de même qu'une nation, sans patriotisme et sans unité de sentiments, ne saurait prétendre à conserver longtemps son indépendance.

SUR LE NOUVEL HABILLEMENT DE L'ARMÉE SUISSE. — II (1).

A la suite des arrêtés susmentionnés et pour en procurer la prompte et stricte exécution, le Département militaire du canton de Vaud a adressé la circulaire explicative ci-dessous à MM. les chefs de corps, commandants d'arrondissement, et par eux aux commis d'exercice, commissaires des guerres, médecin principal, directeur de l'arsenal, contrôleur des effets d'armement et d'équipement, inspecteur des tambours, inspecteur des trompettes, inspecteur des musiques et à Messieurs les officiers de toutes armes.

IV.

Lausanne, le 17 février 1869.

Messieurs, — Une loi fédérale du 21 décembre 1867 ayant décidé d'apporter diverses modifications au règlement sur l'habillement et l'équipement de l'armée fédérale, et un arrêté du Conseil fédéral, du 27 avril 1868, ayant fixé ces modifications, le Conseil d'Etat du canton de Vaud a dû, aux termes de la Constitution fédérale, prendre les dispositions nécessaires pour rendre ces modifications exécutoires dans le canton de Vaud, et à cet effet il a rendu, le 20 janvier 1869, un arrêté qui rend publics les changements apportés à l'habillement et à l'équipement des troupes vaudoises.

Cet arrêté a reçu le 26 janvier 1869 la sanction de l'autorité fédérale et il a été publié dans la forme ordinaire, afin que chacun puisse s'y conformer.

Dans le but de lever tous les doutes au sujet de l'application de ces modifications et de préciser quels sont les effets à la charge du soldat qui continuent à être portés, le Département militaire croit devoir vous indiquer ci-après le détail des nouvelles prescriptions, afin que chacun d'entre vous sache à quoi s'en tenir et puisse au besoin donner les renseignements nécessaires.

La tenue des sous-officiers et soldats de l'infanterie, des carabiniers et des sapeurs du génie reste la même. La coupe de la *tunique* des officiers et des soldats ne subit aucune modification. — Les *deux pantalons* sont obligatoires, ainsi que les *deux paires de guêtres*, dont *une en triége* et *l'autre en drap*.

La veste est supprimée et remplacée par la *capote*, que chaque recrue est tenue de se procurer dans le magasin de l'Etat, moyennant une finance obligatoire de 20 francs.

Les *épaulettes* des troupes de toutes armes, génie, artillerie, cavalerie, carabiniers et infanterie sont conservées et continuent à être portées comme jusqu'ici. Toutefois, afin de les ramener à l'ordonnance primitive et de les rendre plus commodes et moins coûteuses, elles ont été légèrement modifiées quant à leur forme seulement. L'épaulette se compose de :

(1) Voir notre précédent numéro.